

ARS et Conseils généraux de Bretagne

Prestations d'études et d'analyses de l'organisation de la prise en charge des personnes avec TED dans les ESSMS

Recommandations / pistes d'évolution

Sommaire

1. IMPULSER L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA HAS ET DE L'ANESM.....	2
2. ORGANISER LA SPECIALISATION D'ESSMS QUI ACCOMPAGNENT DES PERSONNES AVEC TED DONT L'AUTISME, DANS UN CADRE TERRITORIAL	3
3. PROMOUVOIR UNE ORGANISATION PAR CLASSES D'AGE AU SEIN DES ESSMS SPECIALISES OU DOTES D'UNITES DEDIEES	5
4. DISPOSER D'UN PROJET D'ETABLISSEMENT / DE SERVICE SPECIFIQUE ET FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN COHERENCE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES	6
5. DONNER ACCES AU DIAGNOSTIC AUX PERSONNES AVEC TED DONT L'AUTISME ET LE FAIRE PARTAGER AUX PROFESSIONNELS POUR POUVOIR ADAPTER LE PLUS FINEMENT ET LE PLUS PRECOCEMENT POSSIBLE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE	9
6. GARANTIR AUX ESSMS L'ACCES A DES RESSOURCES SANITAIRES ET PARAMEDICALES D'INTERVENTION.....	10
7. RENFORCER SUR CHAQUE TERRITOIRE LES PARTENARIATS ORGANISES ENTRE LES STRUCTURES DU SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE	11
8. DEVELOPPER LES DISPOSITIFS DE REPIT ET D'ACCUEIL TEMPORAIRE.....	12



1. Impulser l'application des recommandations de la HAS et de l'ANESM

- **Constats :**
 - Les recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM ne sont pas toujours bien appropriées ni mises en œuvre par les professionnels et les acteurs qui interviennent auprès de personnes avec TED aussi bien en termes de formation réalisées, que des outils et méthodes utilisés...
 - Les structures qui accompagnent des personnes avec TED sont parfois en difficulté pour mettre en place des accompagnements adaptés et des organisations spécifiques.
- **Objectif :**
 - Améliorer l'appropriation des bonnes pratiques par les professionnels afin de renforcer l'adaptation et la qualité des accompagnements proposés aux besoins des personnes avec TED
- **Préconisations :**

Intégrer dans les évaluations internes et externes un volet ayant pour objectif d'identifier si les recommandations de bonnes pratiques sont respectées et sinon les raisons de cette absence
Retenir dans les appels à projet les structures qui respectent les recommandations de bonnes pratiques <ul style="list-style-type: none"> - Identifier si les structures respectent les recommandations de bonnes pratiques à partir : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les structures existantes <ul style="list-style-type: none"> ▪ des éléments recueillis via le questionnaire diffusé dans le cadre de l'étude ▪ des éléments figurant dans les évaluations internes et externes ○ Pour les structures en cours de création : des éléments figurant dans les réponses aux appels à projet
Re-questionner l'accueil de personnes avec TED par certains établissements ou services identifiés comme ne respectant pas les recommandations de bonnes pratiques
Identifier les lieux experts/ressources « autisme/TED » (exemples : établissements ou services spécialisés, équipes pluridisciplinaires d'intervention spécialisées...) susceptibles de délivrer un conseil technique ou d'assurer la supervision des bonnes pratiques en établissement et service spécialisés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le périmètre d'intervention géographique de ces lieux experts/ressources (départemental, infra-départemental) - Identifier de manière précise les missions de ces lieux experts/ressources - Identifier les modalités de saisine (à la demande, auto saisine et interventions systématiques selon une planification déterminée) <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Avantages :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Permet d'apporter un soutien technique complémentaire aux formations</i> ▪ <i>Permet d'avoir une connaissance du niveau de mise en œuvre des bonnes pratiques et de son évolution dans le temps</i> - Effectuer un recensement de ces lieux experts/ressources et diffuser la liste auprès des établissements et services accompagnant des personnes avec TED - Assurer une cohérence entre les actions du CRA et les interventions de ces lieux experts/ressources



2. Organiser la spécialisation d'ESSMS qui accompagnent des personnes avec TED dont l'autisme, dans un cadre territorial

- **Constats :**

- Actuellement, plus de 1600 personnes avec TED de Bretagne (soit environ 60 % des personnes avec TED accompagnées par un établissement ou service spécialisé) sont accompagnées par des structures qui ne disposent pas de projet spécifique pour l'accompagnement des personnes avec TED. Ainsi, seulement 47 structures sur les 258 qui accompagnent des personnes avec TED disposent d'un projet spécifique. Les structures sans projet spécifique répondent donc à une demande / apportent une solution aux familles qui cherchent une place en établissement ou service spécialisé.
- La quasi-totalité des structures qui disposent d'un projet spécifique mettent en place des formations autour de l'autisme et des TED (contre 56 % pour les structures sans projet spécifique).
- Les méthodes les plus utilisées par les structures qui disposent d'un projet spécifique pour l'accompagnement des personnes avec TED sont des méthodes recommandées par la HAS et l'ANESM (notamment des méthodes comportementales du type ABA, TEACCH...). L'approche psychanalytique est la 2^{ème} méthode la plus utilisée parmi les structures qui accompagnent des personnes avec TED sans projet spécifique. Cette méthode arrive en 5^{ème} position parmi les structures qui disposent d'un projet d'accompagnement spécifique.

- **Objectif(s) :**

- En premier lieu : Privilégier des organisations dédiées au sein des établissements et des services qui soient adaptées aux besoins spécifiques des personnes avec TED
- Laisser possible, par exception et sous réserve du respect des recommandations de l'HAS et de l'ANESM, un accompagnement de proximité par les établissements et services aux personnes avec TED sur chaque territoire

- **Préconisations :**

Clarifier le positionnement de chaque structure	
-	Mettre en cohérence les résultats de la démarche d'évaluation interne et externe, le projet d'établissement ou de service avec les arrêtés d'autorisation afin de permettre aux professionnels, aux partenaires et aux familles d'identifier les structures accueillant des personnes avec TED
-	Mener cette démarche régulièrement (tous les 7 ans dans le cadre des évaluations internes et externes)
Apporter différents types de réponses afin de s'adapter aux réalités des territoires :	
1	<u>Privilégier le développement ou la transformation des modalités d'accompagnement au sein de structures ou d'unités spécialisées comprenant de 6 à 8 places sur les territoires où l'offre en établissements et services spécialisés et la population sont denses</u>
o	<i>Avantages :</i>
▪	<i>Un accompagnement spécialisé autour des personnes avec TED intégrant des garanties en termes de formation des professionnels et des méthodes utilisées</i>
▪	<i>Une taille critique qui permet de favoriser l'accès à des formations autour de l'autisme et des TED, des projets et des organisations spécifiques</i>
▪	<i>Le développement de méthodes ou d'accompagnement spécifiques aux personnes avec TED peut bénéficier à l'ensemble des personnes accompagnées</i>
o	<i>Points de vigilance :</i>
▪	<i>L'accompagnement par des structures spécialisées/dédiées n'est pas nécessaire pour toutes les personnes avec TED : il dépend notamment du niveau de sévérité de la déficience</i>
2	<u>Rendre possible un accompagnement de proximité pour les personnes avec TED dans les zones peu denses en acceptant l'accueil de ces personnes dans des structures non spécialisées ou ne disposant pas d'unité dédiée</u> sous conditions que les structures répondent à certains critères en termes de formation des professionnels et en termes de partenariat avec les structures/ personnes ressources en matière de TED



- Avantages :
 - *Permet d'assurer une réponse sur l'ensemble des territoires*



3. Promouvoir une organisation par classes d'âge au sein des ESSMS spécialisés ou dotés d'unités dédiées

- **Constats :**
 - Dans les ESSMS spécialisés en totalité ou en partie sur l'accompagnement des personnes avec TED, une grande amplitude de l'âge des enfants et adolescents avec TED est un facteur qui complexifie le fonctionnement.
- **Objectif :**
 - Proposer des accompagnements en établissements et services adaptés aux besoins spécifiques des personnes avec TED.
- **Préconisations :**

Structurer et faire évoluer les accompagnements afin de mieux répondre aux besoins des personnes avec TED
<ul style="list-style-type: none"> - Dans les structures spécialisées, mener une réflexion sur la nécessité et sur la possibilité de créer différentes unités en fonction de l'âge et/ou du niveau des besoins d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Avantages :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Permet de mieux adapter l'accompagnement proposé aux besoins de la personne avec TED</i> - Mener une réflexion au sein des établissements et services avec des unités dédiées sur la nécessité d'affecter les différentes unités à des tranches d'âge <ul style="list-style-type: none"> ○ Structures enfants : il semble souhaitable de favoriser la prise en compte de l'âge des enfants unités 0-6 ans / 7-12 ans / plus de 13 ans ○ Structures adultes : unités jeunes adultes / adultes d'âge moyen / PHV ○ <i>Avantages :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Permet de mieux adapter l'accompagnement proposé aux besoins de la personne avec TED</i> ○ <i>Points de vigilance :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La mise en place de conditions supplémentaires d'accès (liées à l'âge) risque d'enlever de la souplesse dans l'accueil et l'accompagnement des personnes avec TED</i> ▪ <i>Risque de modifications fréquentes de la taille et de l'équilibre entre les groupes notamment pour les enfants : les groupes par âge devraient idéalement se trouver dans les mêmes structures afin d'aboutir à une unité de lieu pour l'enfant durant toute la durée de sa prise en charge par l'établissement</i>



4. Disposer d'un projet d'établissement / de service spécifique et faire évoluer les pratiques professionnelles en cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques

- **Constats :**

Les projets d'établissement / de service

Actuellement, plus de 1600 personnes avec TED de Bretagne (soit environ 60 % des personnes avec TED accompagnées par un établissement ou service spécialisé) sont accompagnées par des structures qui ne disposent pas de projet spécifique pour l'accompagnement des personnes avec TED. Ainsi, seulement 47 structures sur les 258 qui accompagnent des personnes avec TED disposent d'un projet spécifique.

Les méthodes d'accompagnement :

- Un certain nombre de structures indiquent ne pas privilégier de méthodes particulières mais empruntent certains éléments à différentes méthodes d'accompagnement spécifiques pour l'accompagnement des personnes avec TED (exemple : TEACCH, ABA...). La palette d'outils à leur disposition leur permet d'individualiser l'accompagnement.
- Pour les personnes rencontrées, la mise en place de certaines méthodes comportementalistes nécessite des taux d'encadrement importants incompatibles avec les taux d'encadrement présents dans les structures pour adultes.
- Les personnes avec TED peuvent présenter des besoins très hétérogènes et la qualification de TED ou d'autisme est générique.
- Les différentes méthodes en matière d'accompagnement des personnes avec TED sont non exclusives les unes des autres (comme le précisent la HAS et l'ANESM dans leurs recommandations de bonnes pratiques).

La formation :

- Selon les recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM, il est recommandé d'organiser une formation systématique sur les contenus suivants :
 - o L'actualisation des connaissances sur l'autisme et les TED (formation à effectuer régulièrement, si possible tous les 2 ou 3 ans)
 - o Le diagnostic de l'autisme
 - o Les principales étapes du développement de l'enfant (pour les structures pour enfants), ainsi que les différents moyens d'évaluation, sans se limiter à ceux spécifiques aux TED
 - o Les interventions recommandées,
 - o Le travail de partenariat notamment avec les familles
 - o Les conditions spécifiques de l'accueil et du suivi des enfants et adolescents avec TED (pour les structures pour enfants)
- Or actuellement, les structures sont confrontées à différents freins en matière de formation :
 - o Le coût des formations (et en particulier des formations à certaines méthodes comportementalistes)
 - o La problématique de la formation des nouveaux professionnels dans les structures dès leur arrivée
 - o Le temps de mobilisation des professionnels qu'impliquent les formations et les problématiques d'organisation qui en découlent
 - o Les formations autour des méthodes comportementalistes sont généralement orientées vers une seule méthode
 - o Pour mémoire, le questionnaire a montré qu'en Bretagne 20% des ESSMS déclarent ne pas avoir prévu de plan de formation
- Les professionnels bénéficiant de formations ont parfois des difficultés à transmettre les informations reçues auprès des autres professionnels de la structure. Ainsi, la formation d'un faible nombre de professionnels dans une structure n'est pas toujours suffisante pour impulser une véritable dynamique d'essai vers un



accompagnement spécifique des personnes avec TED. L'implication du personnel d'encadrement dans les formations paraît être indispensable.

- Certaines associations gestionnaires de plusieurs ESSMS ont fait de l'autisme/des TED une priorité et proposent à leurs structures des formations spécifiques en lien avec ce sujet. Ainsi, les structures qui dépendent de ces associations peuvent proposer à leurs professionnels un socle en matière de formation autour de l'accompagnement des personnes avec TED.

- **Objectifs :**

- Intégrer dans les pratiques des professionnels de terrain les bonnes pratiques définies par l'ANESM et la HAS dans le domaine de la prise en charge des personnes avec TED (exemple : méthodes d'accompagnement utilisées) via la formation.
- Favoriser des accompagnements des personnes avec TED de qualité et adaptés notamment via la formation des professionnels
- Définir le cadre dans lequel développer des structures dédiées / spécialisées dans l'accompagnement des personnes avec TED afin d'assurer la mise en place des bonnes pratiques préconisées par l'HAS et l'ANESM

- **Préconisations :**

Donner un rôle structurant au CRA sur le sujet de la formation afin de couvrir l'ensemble du territoire régional par une offre de formation adaptée
Donner la possibilité aux structures de construire et/ou de disposer d'une boîte à outils empruntant des éléments aux différentes méthodes existantes
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les formations non dédiées à une méthode unique notamment pour toutes les formations de base sur les TED et l'autisme - Favoriser les échanges entre structures afin de partager les expériences autour de la mise en place de certains éléments propres à une méthode <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Avantages :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Permet aux structures d'identifier des outils pertinents et de disposer ainsi d'une boîte à outils connue et pour laquelle l'utilisation sera possible</i> ▪ <i>Permet d'écartier le risque qu'une méthode spécifique appliquée en totalité ne soit pas adaptée aux besoins d'une personne avec TED en particulier</i> ○ <i>Points de vigilance :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Les éléments abordés autour des différentes méthodes doivent être assez précis et pragmatiques pour que les professionnels puissent les utiliser dans le cadre de leur pratique.</i> ▪ <i>La mise en place des différentes méthodes existantes ne pourra être que partielle¹, il faudra veiller à la cohérence des outils entre eux et à l'obtention d'un cadre d'accompagnement pertinent et homogène dans son ensemble</i>
Définir pour chaque structure le nombre suffisant de personnes à former (Direction et cadres inclus) dans une perspective d'essaimage au sein de l'ESSMS
Mutualiser les formations entre structures
<ul style="list-style-type: none"> - Recenser sur un territoire les différentes structures accompagnant des personnes avec TED à partir des éléments recueillis via les questionnaires - Inciter les structures d'un même territoire à mutualiser leurs formations autour de l'autisme et des TED <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Avantages :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La mutualisation permettra aux structures de diminuer les coûts supportés en lien avec la formation et éventuellement d'organiser différentes sessions afin de pallier les difficultés d'organisation engendrées par la mobilisation des professionnels dans un même établissement.</i>

¹ la mise en place de plusieurs méthodes dans leur globalité n'étant pas réaliste du fait de l'investissement en termes de formation et en moyens humains nécessaires



- La mutualisation aura comme conséquence de lancer une réflexion inter-établissements (ou services) sur les besoins de formation
 - Points de vigilance :
 - Prendre en compte les différences au niveau des attentes des professionnels en termes de formation autour de l'autisme et des TED (certaines structures étant plus avancées que d'autres au niveau de la formation de leurs professionnels sur ce sujet)
- Proposer aux associations gestionnaires qui ont un projet abouti et global de formation sur l'autisme / les TED d'ouvrir leurs formations à d'autres opérateurs intervenant sur leur territoire (départemental par exemple)

Définir un socle de formation permettant un accompagnement de qualité

- A minima, ce socle comprendra des formations sur :
 - L'actualisation des connaissances sur l'autisme et les TED (formation à effectuer régulièrement, si possible tous les 2 ou 3 ans afin d'une part d'actualiser les connaissances et d'autre part de prendre en compte le turn over des professionnels)
 - Les principales étapes du développement de l'enfant (pour les structures pour enfants), ainsi que les différents moyens d'évaluation, sans se limiter à ceux spécifiques aux TED
 - La connaissance des différentes interventions possibles recommandées par la HAS et l'ANESM,
 - Les conditions spécifiques de l'accueil et du suivi des personnes avec TED (notamment la supervision)

Identifier les critères auxquels devront répondre les structures spécialisées et les unités dédiées à l'accompagnement des personnes avec TED

- Critères auxquels les structures devront répondre *a minima* :
 - Mettre en œuvre les recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM
 - Assurer un socle de formation minimal des professionnels accompagnant les personnes avec TED (cf. ci-dessus)
 - Définir les modalités de supervision des équipes
 - Définir les modalités d'accompagnement et de suivi spécifiques des personnes avec TED (indiquer notamment les formations réalisées pour la mise en place de méthodes d'accompagnement particulières)
 - S'assurer d'une composition des équipes cohérente avec les interventions proposées
 - Avoir développé des partenariats avec les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social du territoire
 - Disposer de locaux (structuration des espaces) adaptés à l'accueil de personnes avec TED

A noter : les structures non spécialisées ou sans unités dédiées accueillant des personnes avec TED devront également répondre aux critères mentionnés ci-dessus.



5. Donner accès au diagnostic aux personnes avec TED dont l'autisme et le faire partager aux professionnels pour pouvoir adapter le plus finement et le plus précocement possible l'accompagnement proposé

- **Constats :**

- L'étape du diagnostic constitue un passage incontournable pour obtenir des ESSMS un accompagnement de qualité adapté aux personnes avec TED. Seulement 63 % des enfants et 50 % des adultes identifiés comme personnes avec TED et accompagnés par des établissements et services spécialisés sont diagnostiqués.
- Les structures rencontrées soulignent les délais importants pour que les personnes probablement avec TED obtiennent un diagnostic posé par le CRA. Un professionnel évoque une personne pour laquelle un diagnostic est en cours de réalisation depuis 18 mois par le CRA et non encore finalisé.
- Cette difficulté s'ajoute à l'éloignement géographique du CRA pour certaines structures (notamment celles d'Ille et Vilaine, des Côtes d'Armor et du Morbihan).
- Devant la difficulté liée aux délais et à la distance du CRA, certains CAMSP et CMPP souhaitent développer des compétences en interne pour pouvoir eux-mêmes réaliser des diagnostics plus précis et mener des évaluations régulières.
- 67 % des CAMSP et/ou CMPP ayant répondu au questionnaire (soit 21/31) réalisent eux même le diagnostic des enfants avec TED
- 64 établissements et services spécialisés adressent les personnes probablement avec TED mais non diagnostiquées vers le CRA et ses équipes associées, 43 vers la psychiatrie, 30 vers la pédopsychiatrie et 16 vers des CAMSP ou des CMPP.
- Actuellement, lorsqu'une personne avec TED est orientée par la MDPH vers un établissement ou un service spécialisé, seule la qualification d'autisme ou de TED est indiquée ainsi que l'établissement de destination. Or, les personnes avec TED peuvent présenter des besoins très hétérogènes.

- **Objectifs :**

- Permettre aux structures et aux familles de disposer d'un diagnostic dans des délais raisonnables afin d'adapter le plus finement et le plus précocement possible l'accompagnement proposé
- Mieux identifier les types d'accompagnement nécessaires à partir des besoins des personnes avec TED dès l'orientation de la MDPH vers un établissement ou un service spécialisé

- **Préconisations :**

Augmenter le nombre de lieux de diagnostics pour garantir à toutes les personnes avec TED de pouvoir disposer d'un diagnostic dans des délais raisonnables
- <i>Problématique traitée dans le cadre du plan régional d'action de l'ARS Bretagne (cf. partie sur l'organisation territoriale de l'offre d'évaluation et de diagnostic).</i>
Promouvoir le partage d'informations nécessaires sur la situation de chaque personne en situation de handicap orientée entre les équipes pluridisciplinaires des MDPH et les ESSMS, dans le respect du secret professionnel
- <i>Cet axe de travail ne relève pas de l'étude sur l'accompagnement des personnes avec TED en ESSMS. Ces éléments sont mentionnés afin de souligner une demande exprimée par les professionnels rencontrés.</i>



6. Garantir aux ESSMS l'accès à des ressources sanitaires et paramédicales d'intervention

- **Constats :**
 - Il est fréquent que les structures disposent de postes de psychiatres ou encore de professions para médicales (orthophoniste, psychomotricien...) non pourvus ce qui les oblige à faire appel à des professionnels libéraux sans qu'un suivi des situations par des professionnels formés sur le sujet de l'autisme ne soit possible. Ces difficultés de recrutement sont à la fois dues à la rareté de ce type de ressources mais également aux quotités de temps parfois faibles proposées à ces professionnels dans les structures non spécialisées.
- **Objectif :**
 - Permettre aux ESSMS de pourvoir les postes sanitaires et paramédicaux budgétés non pourvus afin de proposer un accompagnement de meilleure qualité aux personnes avec TED.
- **Préconisations :**

Mutualiser les moyens des différents établissements et services accompagnant des personnes avec TED sur un territoire pour constituer des équipes pluridisciplinaires d'intervention spécialisées qui interviendraient directement dans les structures du territoire

- Définir le périmètre d'intervention de ces équipes pluridisciplinaires d'intervention spécialisées en fonction des besoins sur les différents territoires et des moyens mobilisables au sein des différents établissements et services
 - *Avantages :*
 - *Permet de proposer des postes à temps plein aux professionnels et donc de résoudre les problèmes de recrutement que rencontrent aujourd'hui les ESSMS intervenant sur la thématique du handicap*
 - *Permet de spécialiser des professionnels paramédicaux et du secteur sanitaire autour de l'accompagnement des personnes avec TED et de faire évoluer les pratiques dans certains ESSMS qui restent attachés à la méthode psychanalytique*
 - *Assure une mise en œuvre rapide car il s'agit d'utiliser des crédits déjà alloués mais non dépensés*
 - *Points de vigilance :*
 - *Parvenir à recruter les professionnels des équipes spécialisées dans les territoires peu attractifs*
 - *Définir avec précision le périmètre d'intervention de l'équipe spécialisée*
 - *Equilibrer le temps d'intervention de l'équipe au sein des ESSMS proportionnellement aux moyens financiers que chacun d'eux alloue à l'équipe spécialisée*



7. Renforcer sur chaque territoire les partenariats organisés entre les structures du secteur social, médico-social et sanitaire

- **Constats :**
 - Les professionnels rencontrés soulignent les difficultés à trouver des professionnels de santé (psychiatres notamment) spécialisés ou formés sur le sujet des TED. Il est également parfois difficile pour les structures de trouver des professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes...) qui acceptent de prendre en charge des personnes avec TED pour la réalisation de soins courants.
 - Les liens avec le secteur sanitaire sont variables. Il apparaît que même si des conventionnements existent, la prise en charge des personnes avec TED par le secteur sanitaire peut être complexe.
 - Les temps d'échange entre établissements et services spécialisés du secteur médico-social commencent à se mettre en place mais sont encore à développer (aussi bien entre les établissements et services du secteur enfant entre eux qu'entre établissements et services du secteur adulte et du secteur enfant).
- **Objectif :**
 - Favoriser la coordination et l'articulation entre les acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire
- **Préconisations :**

Favoriser la mutualisation des formations entre établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social (cf. préconisation 4)
Favoriser les échanges de pratiques / les temps d'échange entre établissements et services du secteur social, sanitaire et médico-social <ul style="list-style-type: none"> - <i>Exemple : Dans le Finistère, des échanges de pratiques se sont mis en place de manière annuelle entre différents types de structures du secteur sanitaire et du médico-social gérées par un même gestionnaire.</i>
Favoriser la mise en commun des plateaux techniques (exemple : salle Snoezelen, piscine...) et favoriser cette utilisation commune par les résidents en établissement et par les personnes en situation de handicap accompagnées à domicile
Favoriser les échanges de professionnels entre structures (stages, parcours professionnels, ...) (cf. préconisation 6)
Encourager la formalisation des coopérations (exemple : par la signature de chartes ou de conventions)



8. Développer les dispositifs de répit et d'accueil temporaire

- **Constats :**
 - Actuellement, 8 places d'hébergement temporaire sont dédiées aux personnes avec TED en Bretagne.
- **Objectif :**
 - Développer les dispositifs de répit des aidants de personnes avec TED
- **Préconisations :**

<p>Établir un cahier des charges définissant les conditions de création des nouvelles places d'accueil temporaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs précis de cet accueil temporaire - Assurer une cohérence entre les accompagnements proposés et les accompagnements dont bénéficie la personne avec TED au sein des autres ESSMS - Privilégier le développement de places au sein de structures spécialisées dans l'accueil temporaire (exemple : association TUBA, Maison Athéol) <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Point de vigilance : Prendre en compte la problématique de l'accessibilité de la structure pour les familles dans le choix de la localisation géographique de ces nouvelles places d'accueil temporaire.</i>
<p>Recenser les dispositifs d'aide aux aidants de personnes avec TED déjà existants en et hors Bretagne (hors accueil temporaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les possibilités de développement et de reproductibilité de ces dispositifs en Bretagne <ul style="list-style-type: none"> ○ Exemples de dispositifs existants : baluchonnage, centres de soutien aux aidants, plateformes, vacances adaptées pour l'aidant et l'aidé...

